



Tarif Le Jardin d'Arc-en-ciel dès le 01.01.2017

		7h45-12h00	
		4.25	
		1/2 jour	
Tarif horaire			
A	-	3.95	16.80
B	30'001.00	4.75	20.20
C	60'001.00	6.35	26.90
D	80'001.00	7.10	30.25
E	100'000.00	8.70	37.00
			45.45%
			54.55%
			72.73%
			81.82%
			100.00%

Le règlement communal permet de facturer un montant maximum de CHF 42.- par 1/2 jour.

Le Conseil communal a cependant décidé de facturer aux parents le montant maximal de CHF 37.- par 1/2 jour.

Une éventuelle subvention Etat/employeur sera portée en déduction du montant.